

## REPRISE DE L'ALCOOL APRÈS UNE CURE

---

Par Profil supprimé Postée le 14/10/2016 23:28

je suis la soeur d'un alcoolique mon frère s'est fait arrêté par les gendarmes sous l'emprise de l'alcool il a été vu par un médecin qui a décidé de son placement ds un hopital pour un sevrage de 10 jours durant ce séjour il a fait un délirium de tremens ensuite il a décidé de suivre une cure de 1 mois la cure s'est tres bien déroulé je suis allée le voir il était très bien (comme celui que je connaissais avant) il est alcoolique depuis plus de 10 ans les 2 w-e ou il est revenu j'ai de gros doute sur le fait qu'il n'est pas consommé d'alcool mais qd il rentrait au centre le dimanche soir "il soufflait ds le ballon" il me disait 0 sinon il me mettrait dehors plusieurs fois ds la semaine il m'appelait je suis très proche de lui surtout depuis que sa femme et ses enfants sont partis de la maison lundi dernier il m'a une nouvelle fois appelé pour me dire qu'il voulait absolument s'en sortir et donc il avait constitué un dossier pour une post cure j'étais très confiante pour la suite mercredi soir il est rentré m'a appelé content et positif pour la suite mais hier après midi je l'ai surpris à boire des cannettes de bières je lui en ai parlé bien entendu il n'a pas nié comme je l'ai surpris ce soir après être rentrée du travail je suis passée le voir il était encore ivre je suis totalement démuni 2 jours que je ne peux rien manger anxieuse à mort..... j'ai trop peur de revivre ces dernières années et je ne suis pas sure de pouvoir continuer à l'épauler mais je ne peux pas l'abandonner car ma mère vit toujours et ne pourrait supporter cette situation je n'ai plus qu'à porter mes derniers espoirs sur cette post cure. tout ceci pour en venir à ma question qd on se remet à boire après une cure peut on qd meme s'en sortir?

---

Mise en ligne le 17/10/2016

Bonjour,

Nous comprenons l'inquiétude que vous avez par rapport à votre frère.

Votre frère boit depuis 10 ans et s'est fait récemment arrêter par la police en état d'ébriété. Il vient de faire une cure mais a repris sa consommation d'alcool. Il ne l'a pas nié. Il doit faire une postcure dans quelques temps.

Vous vous demandez si on peut s'en sortir même en ayant recommencé à boire juste après la cure.

On dit souvent que les épisodes, lors desquels le consommateur reboit de l'alcool, font partie du sevrage. L'important est de se servir de ces incidents comme des expériences et essayer d'en comprendre le sens, la raison qui ont fait qu'on a reconsommé.

Le retour au quotidien, dans lequel on a de bonnes et de mauvaises habitudes, est souvent l'étape la plus difficile au retour de la cure. Le départ du domicile familial, de sa femme et de ses enfants ne lui facilite pas cette étape. Il semble alors essentiel, et ce en amont et en aval de la postcure, qu'il soit suivi au niveau psychologique.

Votre frère devrait recontacter un des médecins qui l'ont suivi lors de la cure afin de lui expliquer la situation et de convenir d'une démarche à suivre avant d'intégrer sa postcure. En parallèle, il semble important qu'il contacte un psychologue et /ou un psychiatre qui pourraient lui apporter le soutien nécessaire dont il semble avoir besoin dans ce contexte difficile.

Le sevrage est un long parcours complexe. Il demande à la personne concernée beaucoup de patience, de courage, d'investissement dans un travail personnel au quotidien, un changement dans ses habitudes de vie, .....

Nous comprenons que la situation soit difficile à vivre pour vous. Mais c'est à votre frère de trouver, en lui et avec l'aide de professionnels, les moyens de s'en sortir et d'aller de l'avant. En tant que sœur, ne vous mettez pas trop de pression. Ce n'est pas à vous d'assumer votre frère. Il est adulte et doit se responsabiliser. Ses fragilités, visiblement présentes depuis des années, lui appartiennent et il n'y a que lui qui peut s'en sortir. Vous êtes visiblement à son écoute et il s'agit souvent de l'essentiel.

Sachez que si vous avez besoin d'être soutenue, vous pouvez contacter nos conseillers, tous les jours de 8h à 2h, par téléphone au 0980980930 appel gratuit et anonyme, ou par chat, tous les jours de 14h à 2h, via notre site internet <http://www.alcool-info-service.fr/>.

Cordialement

---